

Délibération n°2023-061 du 29 mars 2023
Portant sur la convention de mandat pour le versement par le Syndicat Mixte
Est Creuse Développement des aides directes allouées par les EPCI aux
entreprises bénéficiaires du dispositif ACP

L'an Deux Mille Vingt-trois, le trente et un mai à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT-DIZIER-LA-TOUR, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 25/05//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 2 Absents : 11	Exprimés : 49	

Présents : MM. GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL *suppléant* PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à SIMON, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à RICHIN, LUQUET L à LUQUET A, GALINDO à VERDIER, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés : DESCLOUX, SCHMIDT.

Absents : SIMONET B, PIERRON, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Jacques CORDIER

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

Vu l'avis favorable du Comptable Public du SGC de Guéret en date du 16/02/2023 ;

L'ACP (Actions Collectives de Proximité) est un dispositif d'aides directes en faveur du commerce et de l'artisanat pour les TPE dont le principal financeur est la Région Nouvelle- Aquitaine.

Son plan d'actions se décline sous forme de bilans conseils, aides individuelles et actions collectives.

Le financement des aides directes sera cofinancé par les EPCI Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine qui contribueront chacune à hauteur de 65 000 € sur trois ans.

À la demande des deux représentants des EPCI Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine, le Syndicat Est Creuse Développement est sollicité pour la gestion de l'enveloppe et le versement des aides aux entreprises bénéficiaires.

La signature de la convention de mandat a pour objectif de fixer les modalités techniques, administratives et financières de réalisation de cette mission.

Les membres de la commission « économie » ont donné un avis favorable à ce dispositif.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention de mandat tripartite « Syndicat Est Creuse Développement - Creuse Confluence - Marche et Combraille en Aquitaine » ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 1^{er} juin 2023
Pour copie conforme, le 1^{er} juin 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

